

CR réunion CoPil 18 octobre 2022

Présents : K McCoy, Y Sterkers, C Paupy, N Bravo, D Missé, S Hurtrez-Boussès, A Rivero, F Simard.

1) Clarification sur la représentation de la Direction de l'UMR dans les Comités de thèse/CSI

MIVEGEC est affiliée aux EDs GAIA et CBS2 de l'Université de Montpellier.

La présence de la Direction de l'Unité ou d'un.e représentant.e dans les CSI est une obligation pour l'ED GAIA qui recommande que cette personne ne soit pas de la même équipe de recherche que le/la thèsard.e et ses encadrant.e.s. Le/la représentant.e la direction dans est proposé.e par le DU à l'ED qui valide la composition du CSI. Dans les faits, la direction n'est pas systématiquement informée de l'identité du/de la représentant.e. ni des retours du CSI. Cela peut être problématique en cas de souci dans le déroulement de la thèse.

L'ED CBS2 ne fait pas mention de la présence obligatoire dans les CSI d'un.e représentant.e de la direction de l'unité d'accueil de l'étudiant.e. La Direction n'est pas informée des retours des CSI.

Le DU a accès à l'ensemble des rapports postés sur l'ADUM mais ne les consulte pas systématiquement.

=> Le Copil décide que :

1/ N'importe quel agent membre permanent de l'UMR et titulaire d'une thèse peut être proposé comme représentant.e de la direction dans les CSI ;

2/ Le/la représentant.e de la direction doit appartenir à une équipe de recherche différente de l'équipe de rattachement de l'étudiant.e et de sa direction de thèse ;

3/ Les attentes de la Direction de MIVEGEC devront être rappelées dans un document qui sera mis à disposition de l'ensemble de l'UMR : points à vérifier lors des CSI, transmission du rapport,...

4/ Un.e représentant.e de l'UMR soit identifié dans les CSI de tous les doctorants et doctorantes inscrit.e.s aux ED GAIA et CBS2.

5/ La Direction (DU/DUAs) intervienne lors des doctorales pour rappeler les engagements des différentes parties prenantes du contrat doctoral et insister sur l'importance des CSI.

2) AG du 20 octobre

Le Copil passe en revue et valide le programme définitif de notre prochaine AG.

3) Divers

- Site web : penser aux mises à jour via les correspondant.e.s web des DS ;

- Transmission d'infos aux personnels CDD et représentation dans les instances: Les personnels CDD ne participent pas aux élections du CUCL et ne peuvent y siéger. Ils y sont représentés par les titulaires élus et nommés des différents collèges et peuvent donc légitimement les saisir sur des problématiques les concernant. Les CR sont mis à disposition sur l'intranet et consultables par tous les membres de l'Unité.

- Organigramme : changement de coresponsable de DS pour PEEC : O Duron remplacera B Roche. Mise à jour à effectuer à/c janvier 2023 sur organigramme.

⇒ Pas de Copli le mardi 1/11.

⇒ Prochaine réunion le 8/11 avec focus sur pilote GPEC IRD.